



Mission régionale d'autorité environnementale

Normandie

**Extraits des délibérations de la réunion du 22 juillet 2021
relatifs à l'examen d'un recours gracieux**

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Normandie s'est réunie, par téléconférence, le 22 juillet 2021, en présence de :

- Mme Marie-Claire BOZONNET, membre permanent, présidente de séance par délégation de Mme Corinne ETAIX, empêchée ;
- M. Noël JOUTEUR, chargé de mission ;
- M. Olivier MAQUAIRE, membre associé ;
- Mme Sophie RAOUS, membre associé.

Durant cette séance, la MRAe Normandie a notamment examiné le recours gracieux introduit par la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge (Calvados), reçu le 31 mai 2021, à l'encontre de la décision délibérée de la MRAe du 30 mars 2021 soumettant à évaluation environnementale la révision du zonage d'assainissement des 39 communes composant son territoire.

Après avoir pris connaissance des éléments apportés à l'appui du recours et en avoir débattu, la MRAe Normandie a décidé, lors de sa séance collégiale du 22 juillet 2021, de maintenir sa décision du 30 mars 2021 de soumission à évaluation environnementale.

Pour la mission régionale
d'autorité environnementale de Normandie,
la présidente de séance,

Signé

Marie-Claire BOZONNET